

# **Conseil de la Vie Sociale EHPAD « Les Jardins du Castel »**

**Dimanche 17 février 2013**

## **Election des représentants des résidents et des familles**

### **Le Conseil de la vie sociale (CVS), infos préliminaires :**

Le Conseil de la Vie Sociale se compose de 3 collèges : résidents, familles ou représentants légaux, représentants du personnel. Un représentant de l'organisme gestionnaire participe également aux réunions. Le directeur et des membres du personnel siègent avec voix consultatives.

Les représentants des personnels sont désignés lors des élections professionnelles.

Le nombre de représentants des résidents et des familles doit être supérieur à la moitié du nombre de membres du CVS. Il n'est pas nécessaire d'avoir des suppléants.

Sont éligibles les résidents ayant signé leur contrat de séjour et présent dans l'établissement depuis au moins 6 mois. Pour les familles ou les représentants des résidents, il est nécessaire que l'allié soit présent depuis plus de 6 mois.

Elus pour un an au moins et trois ans au plus. L'élection se fait par vote à bulletin secret à la majorité des votants. S'il y a égalité, il est effectué un tirage au sort. Le président est élu par et parmi les représentants des résidents (ou si impossibilité, les représentants des familles).

Le CVS doit être évalué.

### **Organisation des élections :**

Le directeur a chargé Monsieur Benoit, élève directeur au début de son stage en novembre 2012 d'organiser ces élections dans le courant du premier trimestre 2013.

Une intervention sur la démarche a été transmise lors du CVS le 14 janvier 2013.

Les élections sont programmées pour le premier trimestre 2013.

Le nombre de sièges à renouveler se décompose ainsi :

- 3 titulaires et 3 suppléants pour les résidents,
- 2 titulaires et 2 suppléants pour les familles.

Une commission électorale est constituée pour gérer l'ingénierie des élections. Elle se compose de :

- Mademoiselle Anne-Sophie CHEVAL, animatrice,
- Monsieur André PELERIN, représentant des familles,
- Monsieur Christophe BENOIT, élève-directeur.

L'organisation se déroule en trois étapes :

- Etape 1 : communication auprès des résidents et des familles et recueil des candidatures,
- Etape 2 : information sur les candidats et transmission du matériel de vote pour les représentants des familles,
- Etape 3 : les élections.

### **Première étape :**

Les listes électorales sont extraites du logiciel informatique PSI.

Mademoiselle CHEVAL fait paraître un article dans le lien de décembre 2012. Elle se charge également d'assurer l'information des résidents lors des animations « et si on causait », et jusqu'à la tenue des élections. Elle met à la disposition des résidents une feuille sur laquelle ils peuvent faire acte de candidature.

Monsieur BENOIT transmet, via l'animatrice, une fiche technique sur le CVS aux personnels pour qu'ils puissent en parler avec les résidents lors de leur temps de référent. Un courrier est transmis à l'ensemble des résidents pour les informer de la réalisation d'élections et pour solliciter des candidatures (à cette étape les 121 résidents sont informés). De même, un courrier et une note d'information sont adressés aux familles pour les informer et solliciter des candidatures.

Un coupon-réponse est prévu pour les résidents et les familles dans le courrier. Les retours des premiers courriers permettent de recueillir les candidatures suivantes :

- Pour les résidents :
  - o Madame Gisèle BRIAND,
  - o Madame Denise PERUSSEL,
  - o Monsieur Patrick GLAZIOU,
  - o Monsieur René QUELAIN,
  - o Monsieur Alexis AMOUREUX,
  - o Monsieur Joseph BLANCHAIS,
  
- Pour les familles :
  - o Monsieur André PELERIN,
  - o Jean-Yves SAFFRAY,
  - o Madame Chantal EDELIN,
  - o Monsieur Joseph BERTHIAU.

### **Deuxième étape :**

Mademoiselle CHEVAL propose aux résidents candidats de faire leur campagne électorale. Ensemble, ils réalisent des affiches individuelles avec leur photo où chacun peut ajouter un commentaire qui traduit ses convictions. Les affiches seront présentées sur le tableau d'affichage.

C'est l'occasion également pour reparler à tous les résidents des élections. Un courrier est de nouveau adressé aux résidents pour les informer du nom des candidats et les convier à participer aux élections en votant, et par la tenue du bureau de vote ainsi que la participation pour le dépouillement.

Les familles sont informées des noms des candidats et un matériel de vote par correspondance leur est adressé. La date limite de retour des votes a été fixée au 16 février 2013, cachet de la poste faisant foi.

Il est prévu deux modalités de vote :

- Pour les familles : c'est le principe d'un scrutin de liste qui est retenu. Les 4 candidats sont inscrits sur la même liste. Les votants pourront rayer des noms et en ajouter tout en respectant le nombre de 4,

- Pour les résidents : des bulletins de vote à l'effigie des résidents sont réalisés. Les 6 bulletins sont disponibles dans l'isoloir. Les résidents peuvent voter pour 1, 2 ou 3 noms.

Dans les deux cas, ce sont les personnes ayant reçus le plus de suffrage qui seront élus. En cas d'égalité, un tirage au sort sera organisé. Le vote par procuration n'est pas retenu.

De plus, les résidents du pôle Alzheimer n'ont finalement pas été sollicités pour le vote. La compréhension de la situation pourrait être trop complexe et il s'est déjà avéré que la signature d'un document officiel peut être perturbateur.

### Troisième étape :



L'élection a lieu le dimanche 17 février 2013, de 10h à 17h. Le bureau de vote est installé de 10h à 12h30 dans le hall du verger et de 12h45 à 17h dans le salon « aquarium » des oiseaux. Les urnes ont été récupérées aux archives administratives. Les paravents des oiseaux (2<sup>ème</sup> étage) sont utilisés pour recréer un isoloir.

Monsieur GLAZIOU, Monsieur AMOUREUX participent à la tenue du bureau de vote le matin au Verger. Madame ROBIN et Madame MILTENBERGER participent au dépouillement. Monsieur PELERIN s'est rendu disponible pour le dépouillement.

Les représentants légaux des résidents sous tutelle ou curatelle votent une seule fois pour le collège des représentants des familles.

Le dépouillement a lieu à 17h15. Un cocktail de fruit est servi à toutes les personnes présentes. L'urne des résidents est ouverte en premier. Les enveloppes sont comptées par les deux assesseurs et les votes sont comptabilisés. Ensuite, le tableau « paper-board » est utilisé pour afficher les résultats à la vue de toutes les personnes présentes.

Mademoiselle CHEVAL s'occupe de la publication des résultats dans les secteurs. Les résultats sont :

- Pour les résidents (31 votants) :
  - o Titulaires :
    - Monsieur GLAZIOU : 23 votes,
    - Madame PERUSSEL : 17 votes,
    - Monsieur AMOUREUX : 16 votes,
  - o Suppléants :
    - Madame BRIAND : 7 votes,
    - Monsieur BLANCHAIS : 6 votes,
    - Monsieur QUELAIN : 4 votes.
    -
- Pour les familles (32 votants) :
  - o Titulaires (après tirage au sort) :
    - Monsieur PELERIN : 32 votes,
    - Monsieur BERTHIAU : 32 votes,
  - o Suppléants :
    - Madame EDELIN : 32 votes,
    - Monsieur SAFFRAY : 32 votes.

Lors de la première séance du CVS, il sera organisé des élections pour élire le Président. Le règlement intérieur devra être revu ou reconfirmé et le CVS devra également évaluer son fonctionnement.

La presse (OUEST France) est venue rencontrer les organisateurs le lundi matin 19 février pour s'informer sur le Conseil de la vie sociale, les enjeux, les objectifs. L'article a été publié le mercredi 20 février.

Une publication sur le site internet sera effectuée pour informer notamment les familles du résultat des élections, de la composition et du rôle du CVS. Les organisateurs constatent qu'ils n'ont pas suffisamment utilisés le site internet notamment pour une information plus importante auprès des familles et pour la transmission du matériel électoral.

A posteriori et au regard du taux de participation, la question se pose de maintenir une élection le dimanche et sur une telle amplitude. Il aurait peut-être été plus judicieux de laisser un vote uniquement par correspondance pour les familles, avec des délais plus longs, ou bien réfléchir à un vote via le site internet. Pour les résidents, un vote en semaine lorsque tous les animateurs sont disponibles, et spécifique à chacun des secteurs. L'animation aurait pu être mieux adaptée à chacun des secteurs et sur un laps de temps de 2 ou 3 heures autour du goûter ou d'un repas, et avec un bureau de vote mobile.

Fait à Châteaugiron le 22 février 2013  
Christophe BENOIT  
Elève directeur EHESP 2012-2013